

Metz, le 21 juin 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Arthur CLAUSE  
Tél : 03 87 34 33 22  
E-mail : arthur.clausse@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Monsieur le Président  
de la Communauté de Communes  
Cattenom et Environs

2, Avenue du Général de Gaulle  
57570 CATTENOM

**OBJET** : Épandage agricole des boues issues de la station d'épuration des eaux urbaines de Cattenom Sentsich – Porter à connaissance – Avis de recevabilité  
**RÉF.** : Dossier CASCADE n° 57-2024-00220  
**P.J.** :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de «porter à connaissance eaux pluviales » au titre de l'article R.214-40 du Code de l'environnement concernant l'épandage agricole des boues issues de la station d'épuration des eaux urbaines de Cattenom Sentsich sur la commune de Roussy le Village.

Le dossier prévoit la modification de parcelles d'épandage à savoir le réajustement des parcelles S18, S111, l'accroissement de la 26a et la diminution de la 26b sur la commune de Roussy. Représentant une variation de 26,9% par rapport à la déclaration initiale de 2009.

Après examen, je vous informe que le dossier est **recevable**.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

Copie de ce courrier sera adressé à la mairie de la commune de Roussy-le-Village pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de porter à connaissance sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique. (<https://www.telerecours.fr/>).

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,  
l'adjointe



Astride ERMAN

Copie transmis pour information à :

- DDT 57 – Romain DECCO
- Chambre d'Agriculture 57 – Serge Cahard

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)

## Parcellaire d'épandage

Exploitant agricole	N° MVAB de la parcelle	Commune	Totales	SPE En l'état	SPE Avec chaulage	SPE Avec dérogation Nickel	Non aptes aux épandages
<b>M.BRIER Yves EARL de la fontaine 39 r de la fontaine 57840 ROCHONVILLERS</b>	BR21	Havange	2,93	2,93			
	BR27	Rochonvillers	11,30	11,17			0,27
	BR28	Rochonvillers	5,42	5,42			
	BR29	Escherange	5,58	5,58			
	BR30	Escherange	7,30	7,30			
	BR46	Escherange	9,52	9,52			
	BR47	Escherange	5,55	5,55			
	<b>TOTAL</b>			<b>47,60</b>	<b>47,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>M. SCHUMACHER Pierre EARL du relais de la poste 26 r Sainte Anne 57330 ROUSSY LE VILLAGE</b>	S05	Boust	5,60	5,15			0,45
	S18	Roussy Le Village	8,34	8,34			
	S25	Roussy Le Village	10,70	9,57			1,13
	S26a	Roussy Le Village	13,40	13,11			0,29
	S26b	Roussy Le Village	7,00	6,26			0,74
	S111	Roussy Le Village	1,74	1,74			
	<b>TOTAL</b>			<b>46,78</b>	<b>44,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>94,38</b>	<b>91,64</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2,88</b>